



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU

mardi 24 juillet 2012 à 19 heures 00

CS/MG

N° 001397

**Service Animation
Jeunesse - Contrat
Enfance Jeunesse -
2)- Approbation du
programme d'action
non éligibles 2012.**

Affiché le :

Le mardi 24 juillet 2012 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Véronique GACH (5ème Adjoint) représentée par M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale) représentée par M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale) représentée par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale) représentée par M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal) représenté par Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale) représentée par Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. André LECOURT (Conseiller Municipal) représenté par M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCCHI (Conseillère Municipale) représentée par M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

ABSENTS : M. José VINCENNELLI (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

ABSTENTION :

Jean-Louis de
Longeaux
Christian PANOT
André Lecourt
Elise ISNARD
Patrick Espitalier
Corinne Paiocchi

Il est rappelé au conseil la délibération n°001273 du 29 novembre 2011 approuvant la signature d'une convention d'objectifs et de financement, le contrat enfance jeunesse pour une durée de quatre ans, entre la Commune, la Caisse d'Allocations Familiales, et la Mutualité Sociale Agricole.

Ce contrat s'adresse aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Les règles de financement du contrat enfance jeunesse distinguent:

- Les actions éligibles et contractualisées dont l'objectif reste l'accueil des enfants et des jeunes jusqu'à 17 ans révolus.
- Les actions non éligibles maintenues au titre du contrat avec un taux de dégressivité annuel fixé par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole

Ces actions sont :

Associations	Libellé	montant
LE GOUT DE LIRE	Atelier lecture	2 200
APAS	Animation contes et rue	7 700
MJC	Le point information jeunesse	11 500
SKA BARRE	Initiation aux arts du cirque	2 800

Le montant des actions réalisées par les associations s'élève à **24 200.00 €**

Les conventions avec les associations partenaires de la commune, de la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole sont présentées au conseil.

Il est rappelé au conseil que les dépenses sont subventionnées par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole avec application d'un montant annuel forfaitaire de dégressivité calculé par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole.

En conséquence, il est demandé au conseil de délibérer pour approuver le programme des actions **2012** réalisées par les associations ainsi que les conventions et à autoriser Monsieur Le Maire à les signer

LE CONSEIL A LA MAJORITE

APPROUVE le programme des actions **2012** réalisées par les associations :

- LE GOUT DE LIRE
- ASSOCIATION POUR L'ANIMATION SOCIALE
- LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE
- SKA BARRE

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les dites conventions

APPROUVE le montant total de la dépense à la charge de la commune de **24 200.00 €** au bénéfice des associations, conformément à la répartition mentionnées ci-dessous

Associations	Libellé	montant
LE GOUT DE LIRE	Atelier lecture	2 200
APAS	Animation contes et rue	7 700
MJC	Le point information jeunesse	11 500
SKA BARRE	Initiation aux arts du cirque	2 800

DIT que la somme est inscrite au budget primitif **2012**.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL